



MAIRIE DE OSSE

25360

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENREDI 7 AVRIL 2017 À 20 H 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Membres votants : 10

Ayant donné procuration : 4

Absents excusés : 4

Absent : 0

Etaient présents : Mmes Maryna DORNIER – Marie TRAENDLIN

Ms. Pascal FAIVRE – Charles PIQUARD – Claude POULOT – David ROETHLISBERGER -

Etaient excusés et représentés : Mme Laurence FONTAINE –
M. Franck MORGANTI – M. Franse OSTHENE - M. Jean-Louis PAUTHIER

Procurations données : Mme Laurence FONTAINE à Mme Maryna DORNIER ;
Franck MORGANTI à Claude POULOT ;
Franse OSTHENE à Pascal FAIVRE
Jean-Louis PAUTHIER à Marie TRAENDLIN.

Secrétaire de séance : M. Claude POULOT

Président de séance : le Maire, M. Charles PIQUARD

Date de convocation : 14 avril 2017

Date d'affichage : 24 avril 2017

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2017
- 2) Présentation du budget Commune
 - a. Vote du compte de gestion
 - b. Vote du compte administratif commune 2016
 - c. Reprise des résultats 2016 sur l'année 2017
 - d. Vote du budget primitif 2017 de la commune
 - e. Vote des taux de fiscalité directe locale 2017
- 3) Délibération
- 4) Informations et questions diverses

RAPPORT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2017

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture de l'ordre du jour. Il procède à la lecture du procès-verbal du **7 avril 2017** approuvé à l'unanimité.

Vote

10 pour

0 contre

0 abstention

RAPPORT 2 : présentation du budget commune et délibérations

N° 2017 – 22 / OBJET : vote du compte de gestion du budget COMMUNE 2016

Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

N° 2017 –23 / OBJET : Vote du compte administratif 2016 du budget COMMUNE

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Commune dressé par le Maire, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, vote le compte administratif 2016 du budget Commune

Fonctionnement : dépenses : 165 929.38 €
recettes : 421 062.98 €
Soit un excédent de : 255 133.60 €

Investissement : dépenses : 417 451.34 €
recettes : 203 998.27 €
Soit un déficit de 213 453.07 €

Soit un excédent global : + 41 680.53 €

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention

N° 2017 – 24 / OBJET : Reprise des résultats 2016 sur le budget COMMUNE 2017

Sur le compte administratif 2016,

Vu l'excédent de fonctionnement de : 255 133.60 €
Vu le déficit d'investissement de : 213 453.07 €
Soit un besoin de financement de : 41 680.53 €

Le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2017 de la commune.

Compte 1068 (recettes d'investissement)	219 879.07 €
Compte 001 (dépenses d'investissement)	213 453.07 €
Compte 002 (recettes de fonctionnement)	35 349.30 €

Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

N° 2017 – 25 / OBJET : Vote du budget primitif du budget COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le budget primitif de la Commune 2017 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 193780.00 €
Recettes : 253 275.30 €

Soit un excédent de 59 495.30 €

Investissement : Dépenses : 393 949.07 € }
Recettes : 393 949.07 € }

Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

N° 2017 – 26 / OBJET Vote des taux de fiscalité directe locale 2017

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le taux des 3 taxes de fiscalité directe locale pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
8.92 %	4.50 %	5.01 %

Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

RAPPORT 3 : délibération

N° 2017 – 27 / OBJET : encaissement d'un chèque relatif au règlement des baux communaux de l'année 2016

Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

N° 2017 – 28 / OBJET : Demande de subvention au SYDED

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune doit réaliser des travaux d'éclairage public au lotissement communal l'Orée du Bois.

La commune de Osse s'engage à réaliser et à financer des travaux d'éclairage public dans le lotissement l'Orée du Bois à Osse dont le montant s'élève à : **9 294,17 € H.T.**

L'exposé de M. Le Maire entendu, le conseil municipal, à la majorité :

- approuve
 - o Le plan de financement de l'opération :
 - coût total : 9 294,17 € HT
 - subvention (44,8%) : 4 163.78 €
 - reste à financer : 5 130,39
- sollicite l'aide financière du SYDED, et demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

RAPPORT 4 : informations et questions diverses

Travaux salle de convivialité : accord de report en raison de la pose d'un système d'extraction.

Travaux atelier communal : mise aux normes électriques : dépôt d'un compteur

Réserve incendie : proposition du propriétaire de la rue de l'Etang : voir avec le SDIS

Champagnole : Vente de bois en bloc sur pied résineux : montant de la vente : 8 204 €

Dossier accessibilité : 2 devis sont à l'étude : travaux courant 2017

Dossier : n° de rues pour les habitations : en cours

- rue des Eglantiers
- rue du Pré Cary
- lotissement : l'Orée du bois

Blason : projet de blason pour la commune :

Quelques rappels de réglementation :

Brûlage :

- malgré les différents rappels concernant l'interdiction de brûler, quelques administrés ne respectent toujours pas cette réglementation.
- La gendarmerie sera informée et dressera les procès-verbaux.

Divagation de chiens :

- Malgré de nombreux rappels, des divagations de chiens demeurent dans la commune :
 - des plaintes seront déposées en gendarmerie.

Fibre : **une réunion est prévue à Osse**
jeudi 4 mai prochain à 20 h 00 à la salle de convivialité avec l'opérateur WIBOX

Journée de commémoration du 8 mai :

La cérémonie aura lieu à Osse pour le Plateau :

10 h 30 : messe à Osse

11 h 30 : cérémonie devant le monument aux morts avec la participation de la clique des Sapeurs-Pompiers de Bouclans

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi sous chapiteau

Merci de votre participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce vendredi 21 avril 2017 à 23 h 00